

Avis public

Canada
Province de Québec

**Aux citoyens de la Municipalité
régionale de comté des Chenaux**

ADOPTION DU RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu des articles 431 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1), que lors de la séance ordinaire du 20 août 2025, le règlement numéro 2025-153 a été adopté.

Ce règlement a pour objet une dépense et un emprunt de 220 473,75 \$ pour l'achat d'un minibus adapté.

Le règlement est maintenant déposé au bureau de la MRC des Chenaux sis au 630, rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce vingt-deuxième jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq (22 octobre 2025).



Patrick Baril
Directeur général et greffier-trésorier